

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-223 du 24 Septembre 1976

Portant nomination du Camarade  
CAPO-CHICHI Gratien en qualité  
de Commissaire du Gouvernement  
à la réorganisation des Entreprises  
Privées de Construction.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du  
Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-  
butions des membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE


ARTICLE 1er. - Le Camarade Gratien CAPO-CHICHI, Professeur, est  
nommé Commissaire du Gouvernement à la réorganisation des Entre-  
prises Privées de Construction cumulativement avec ses fonctions  
actuelles.


ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet pour compter de la  
date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué  
partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Septembre 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Equipement,

  
Richard RODRIGUEZ

  
Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 ME 6 Autres  
Ministères 13 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE  
6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc. 5 Intéressé  
4 DAT 2 SONACOTRAP 2 DMPM 2 DEP du ME 2  
JORPB 1 DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 Biblio-  
thèque Nationale (BN) 2